

# Programme de formation recyclage SSIAP2

## Chef d'équipe de sécurité incendie et d'Assistance à Personne

### OBJECTIFS

- ◆ Obtenir une veille réglementaire sur les évolutions de la réglementation depuis la dernière formation suivie par le stagiaire.
- ◆ Reprendre les techniques de gestion de crise au PC de sécurité et de management de l'équipe.
- ◆ Consolider son niveau de qualification
- ◆ Reprendre les connaissances de bases afin de permettre au chef d'équipe de dispenser une séance de formation aux SSIAP1.

### PUBLIC VISE

Chefs d'équipe sécurité incendie et assistance à personne SSIAP 2 en activité ayant l'obligation réglementaire de se recycler tous les 3 ans.

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre centre de formation afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (proalpformation@orange.fr).

### PRE-REQUIS

- Être titulaire du SSIAP2 et avoir exercé la fonction de SSIAP2 pendant au moins 1607 h lors des 2 dernières années
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
  - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans.
  - Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

**DUREE** : 14 heures soit 2 jours

### EFFECTIFS

12 stagiaires maximum

### LIEU

locaux de Pro Alp'Formation et/ou locaux de l'entreprise en intra

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- ◆ Les cours sont dispensés dans la salle de cours dédiée de PRO ALP'FORMATION
- ◆ Dispense de cours sur support informatique (Power Point) et photocopies.
- ◆ Mise en situation professionnelle sur équipements de sécurité.
- ◆ Un suivi des cours dispensés est réalisé à partir du livret pédagogique remis en début de session.

Siège social : 177 cours de la Libération 38100 Grenoble – Tel : 04.76.70.38.30

SIRET 508 662 459 000 17 – N° d'existence : 82380442238 code APE 7022Z TVA FR 73508662459

N° d'agrément préfectoral SSIAP : 38-0006, N° d'agrément CQP-APS : 3812060501

Version1/1 mai 2021

## VALIDATION

A l'issue de la formation, après validation des acquis (QCM + pratique), une attestation de recyclage SSIAP2 conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, sera délivrée au stagiaire.

## QUALIFICATION DES FORMATEURS

Les intervenants ont soit une qualification minimum de SSIAP 2 avec expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1 soit une qualification SSIAP 3 (ou équivalent) ou un brevet de prévention ou une qualification DUT Hygiène et sécurité avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1.

## PROGRAMME DETAILLE

### ◆ Séquence 1 : Evolution de la réglementation en matière de prévention

- Accessibilité du public en matière de prévention.
- Évolution de la réglementation.

### ◆ Séquence 2 : Moyens de secours

- Agents extincteurs et moyens d'extinction.
- Système de Sécurité Incendie.

### ◆ Séquence 3 : Gestion du PC sécurité en situation de crise

- Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours.
- Gestion d'une évacuation.
- Compte-rendu à la hiérarchie.

### ◆ Séquence 4 : Organisation d'une séance de formation

- Les méthodes pédagogiques.
- Pratique de l'animation.
- Déroulement chronologique d'une séance.

### ◆ Séquence 5 : L'équipe de sécurité incendie

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent.
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens.
- Gérer les conflits.
- Gestion des documents administratifs.

## NOTRE CONSEIL

**La réussite passe par un investissement important et régulier tout au long de la formation**

Cette formation est éligible au CPF



Siège social : 177 cours de la Libération 38100 Grenoble – Tel : 04.76.70.38.30

SIRET 508 662 459 000 17 – N° d'existence : 82380442238 code APE 7022Z TVA FR 73508662459

N° d'agrément préfectoral SSIAP : 38-0006, N° d'agrément CQP-APS : 3812060501

Version1/1 mai 2021